



52 Elizabeth II
A.D. 2004
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

3rd Session, 37th Parliament

3^e session, 37^e législature

N^o 3

Wednesday, February 4, 2004

Le mercredi 4 février 2004

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bryden
 Buchanan
 Callbeck
 Carstairs
 Chalifoux
 Chaput
 Christensen
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Doody
 Downe
 Eyton
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Fitzpatrick
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier

Gill
 Grafstein
 Graham
 Gustafson
 Harb
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kroft
 Lapointe
 Lavigne
 Lawson
 LeBreton

Léger
 Losier-Cool
 Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Massicotte
 Meighen
 Mercer
 Merchant
 Milne
 Moore
 Morin
 Munson
 Murray
 Nolin
 Oliver
 Pearson
 Pépin

Phalen
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Poy
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 St. Germain
 Sibbeston
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 Andreychuk
 Angus
 Atkins
 Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Beaudoin
 Biron
 Bryden
 Buchanan
 Callbeck
 Carstairs
 Chalifoux
 Chaput
 Christensen
 Comeau
 Cook
 Cools
 Corbin
 Cordy
 Day
 De Bané
 Di Nino
 Doody
 Downe
 Eyton
 Fairbairn
 Ferretti Barth
 Finnerty
 Fitzpatrick
 Forrestall
 Fraser
 Furey
 Gauthier
 Gill
 Grafstein

Graham
 Gustafson
 Harb
 Hays
 Hervieux-Payette
 Hubley
 *Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Keon
 Kinsella
 Kroft
 Lapointe
 Lavigne
 Lawson
 LeBreton
 Léger
 Losier-Cool

Lynch-Staunton
 Maheu
 Mahovlich
 Massicotte
 Meighen
 Mercer
 Merchant
 Milne
 Moore
 Morin
 Munson
 Murray
 Nolin
 Oliver
 Pearson
 Pépin
 Phalen
 Plamondon
 Poulin (Charette)

Poy
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Roche
 Rompkey
 St. Germain
 Sibbeston
 Sparrow
 Spivak
 Stollery
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

The Honourable the Speaker tabled the following:

Special Report of the Canadian Human Rights Commission entitled: *Protecting Their Rights: A Systemic Review of Human Rights in Correctional Services for Federally Sentenced Women*, dated December 2003, pursuant to the Canadian Human Rights Act, S.C. 1998, c. 9, sbs. 61(2).—Sessional Paper No. 3/37-11.

PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Milne tabled the following (Sessional Paper No. 3/37-12S):

WEDNESDAY, February 4, 2004

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to table its

FIRST REPORT

Pursuant to Rule 104, your Committee reports that the expenses incurred by the Committee during the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament were as follows:

Professional & Other Services	\$ 7,061.52
Witness Expenses	<u>19,031.00</u>
Total	\$ 26,092.52

During the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament, your Committee met 51 times, totaling 73.6 hours, tabled or presented a total of 12 reports, and heard 52 witnesses.

In its First Report, which was tabled in the Senate on October 29, 2002, your Committee reported on its expenses and activities in the First Session of the Thirty-Seventh Parliament, pursuant to Rule 104.

On November 6, 2002, your Committee presented its Second Report regarding meetings of select committees during adjournments of the Senate. Pursuant to an order of reference from the Senate dated October 31, 2002, your Committee recommended that, for the purpose of Rule 95(3), select committees of the Senate be permitted to meet at any time on any weekday the Senate stands adjourned during a Senate sitting week.

The report was adopted by the Senate on November 7, 2002, with the addition of the words "Monday to Friday" after the words "on any weekday".

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Président dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport spécial de la Commission canadienne des droits de la personne intitulé *Protégeons leurs droits : Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*, en date de décembre 2003, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.C. 1998, ch. 9, par. 61(2).—Document parlementaire n° 3/37-11.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Milne dépose le rapport suivant (document parlementaire n° 3/37-12S) :

Le MERCREDI 4 février 2004

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 104 du Règlement, votre Comité fait rapport sur les dépenses qu'il a engagées durant la deuxième session de la trente-septième législature :

Services professionnels et autres	7 061,52 \$
Dépenses des témoins	<u>19 031,00</u>
Total	26 092,52 \$

Durant la deuxième session de la trente-septième législature, votre Comité s'est réuni à 51 reprises, pendant un total de 73,6 heures, il a déposé ou présenté un total de 12 rapports, et il a entendu 52 témoins.

Dans son premier rapport déposé au Sénat le 29 octobre 2002, votre Comité a fait rapport sur ses dépenses et activités durant la première session de la trente-septième législature, conformément à l'article 104 du Règlement.

Le 6 novembre 2002, votre Comité a présenté son deuxième rapport concernant les réunions de comités durant les ajournements du Sénat. Conformément à un ordre de renvoi du Sénat daté du 31 octobre 2002, votre Comité a recommandé que, pour les fins du paragraphe 95(3) du Règlement, les comités sénatoriaux soient autorisés à se réunir à toute heure, n'importe quel jour de la semaine où le Sénat s'ajourne au cours d'une semaine de séance.

Le rapport a été adopté par le Sénat le 7 novembre 2002 après addition des mots « du lundi au vendredi » après « n'importe quel jour de la semaine ».

Your Committee's Third Report, which was presented on November 20, 2002, was pursuant to an order of reference from the Senate dated November 17, 2002, regarding authorization to travel by the Standing Senate Committee on National Security and Defence within and outside Canada. In its report, your Committee noted that the specific proposed trip that gave rise to the original motion has been postponed, and that as the order of reference raised a number of important issues, the deadline for reporting back to the Senate on this order of reference be deleted. The report was adopted by the Senate on November 21, 2002.

In its Fourth Report, which was presented on November 21, 2002, and approved by the Senate on February 5, 2003, your Committee considered the issue of depositing committee reports with the Clerk rather than tabling them in the chamber on a day when the Senate is sitting. Your Committee made a number of recommendations as to how such situations should be handled.

In its Fifth Report, which was presented on December 3, 2002, your Committee reported on an order of reference from the Senate dated October 31, 2002, regarding committee meetings during extended adjournments of the Senate. Your Committee sought to provide clarification and guidance for determining whether and when committees should meet during adjournments. It reiterated that committees should comply with the existing Rule 95(3) to obtain permission of the Senate to meet during extended adjournments, and recommended that a new procedure be put in place for urgent situations. The report was adopted by the Senate on December 10, 2002.

Your Committee's Sixth Report, presented on December 4, 2002, and adopted by the Senate on December 5, 2002, recommended, pursuant to an order of reference from the Senate dated November 5, 2002, that Rule 86(1)(o) of the Senate be amended to change the name and mandate of the Senate Committee on Fisheries to include "Oceans."

On February 4, 2003, your Committee presented its Seventh Report regarding a proposal for a procedure to enable the Senate, following its approval of a report submitted by a select committee, to refer that report to the Government with a request for a comprehensive government response within 150 calendar days. The report recommended amendments to Rule 131 to establish the procedure. This report was adopted by the Senate on June 3, 2003.

Your Committee's Eighth Report, which was tabled in the Senate on April 10, 2003, was an interim report on the Government's ethics initiative — consisting of "Proposals to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner) and other Acts as a consequence" and "Proposals to amend the Rules of the Senate and the Standing Orders of the House of Commons to implement the 1997 Milliken-Oliver Report" — which had been referred to your Committee on February 4, 2003.

On April 30, 2003, your Committee tabled an updated version of the *Rules of the Senate* dated April 2003 as its Ninth Report.

On May 14, 2003, your Committee, as its Tenth Report to the Senate, presented its report Bill C-15, An Act to amend the Lobbyists Registration Act, with one amendment. The report was adopted by the Senate on May 15, 2003, and the amendment was subsequently agreed to by the Senate and House.

Le troisième rapport de votre Comité, qui a été présenté le 20 novembre 2002, faisait suite à un ordre de renvoi du Sénat daté du 17 novembre 2002 et visant à autoriser le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense à se déplacer à travers le Canada et à l'étranger. Dans son rapport, votre Comité mentionnait que le projet de voyage à l'origine de la motion initiale avait été reporté. Étant donné que cet ordre de renvoi soulevait des questions importantes, votre Comité a recommandé que le délai fixé pour faire rapport au Sénat soit supprimé. Le rapport a par la suite été adopté par le Sénat le 21 novembre 2002.

Dans son quatrième rapport, qui a été présenté le 21 novembre 2002 et approuvé par le Sénat le 5 février 2003, votre Comité a étudié la question du dépôt des rapports de comités devant le Greffier plutôt qu'à la chambre, les jours où le Sénat siège. Votre Comité a formulé un certain nombre de recommandations sur la façon de réagir dans ces situations.

Dans son cinquième rapport présenté le 3 décembre 2002, votre Comité a fait rapport concernant un ordre de renvoi du Sénat daté du 31 octobre 2002 à propos des réunions de comités durant les ajournements prolongés du Sénat. Votre Comité a tenté de fournir des éclaircissements et des conseils en ce qui concerne la tenue de séances de comité pendant les ajournements prolongés. Il a rappelé que les comités devraient respecter le paragraphe 95(3) du Règlement et obtenir la permission du Sénat de se réunir durant les périodes d'ajournement prolongées, et il a recommandé qu'une nouvelle procédure soit établie pour les situations urgentes. Le rapport a été adopté par le Sénat le 10 décembre 2002.

Dans son sixième rapport présenté le 4 décembre 2002 et adopté par le Sénat le lendemain, votre Comité a recommandé que, conformément à un ordre de renvoi du Sénat daté du 5 novembre 2002, l'alinéa 86(1)(o) du Règlement du Sénat soit modifié pour changer le nom et le mandat du Comité sénatorial des pêches de manière à y inclure « les océans ».

Le 4 février 2003, votre Comité a présenté son septième rapport concernant une procédure proposée afin de permettre que le Sénat, une fois qu'il a adopté le rapport d'un comité donné, puisse le renvoyer au gouvernement en lui demandant d'y apporter une réponse complète dans un délai de 150 jours civils. Ce rapport recommandait également la modification de l'article 131 du Règlement afin d'établir cette procédure. Le rapport a été adopté par le Sénat le 3 juin 2003.

Le huitième rapport de votre Comité, qui a été déposé au Sénat le 10 avril 2003, était un rapport intérimaire sur l'Initiative du gouvernement en matière d'éthique — qui comprenait les documents « Proposition de modification de la Loi sur le Parlement du Canada (commissaire à l'éthique) et de certaines lois en conséquence » et « Proposition de modification du Règlement du Sénat et du Règlement de la Chambre des communes visant à mettre en œuvre le rapport Milliken-Oliver de 1997 » — qui avait été renvoyée à votre Comité le 4 février 2003.

Le 30 avril 2003, votre Comité a déposé une version à jour du *Règlement du Sénat* datée d'avril 2003 sous la forme de son neuvième rapport.

Le 14 mai 2003, dans son dixième rapport au Sénat, votre Comité a présenté son rapport concernant le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, avec un amendement. Le rapport a été adopté par le Sénat le 15 mai 2003 et l'amendement a par la suite été approuvé par le Sénat et la Chambre.

Your Committee's Eleventh Report, which was presented on June 12, 2003, recommended amendments to subsections 5(2) and (3) of the Senators Attendance Policy. The report was adopted by the Senate on June 13, 2003.

On November 3, 2003, as its Twelfth Report, your Committee presented its report on Bill C-34, An Act to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner and Senate Ethics Officer) and other Acts in consequence, which had been referred to it on October 27, 2003.

The bill was reported without amendment, but with a note about a clerical correction. The report was adopted by the Senate on November 3, 2003.

Respectfully submitted,

La présidente,

LORNA MILNE

Chair

INTRODUCTION AND FIRST READING OF SENATE PUBLIC BILLS

The Honourable Senator Lapointe presented a Bill S-6, An Act to amend the Criminal Code (lottery schemes).

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Lapointe moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kinsella presented a Bill S-7, An Act respecting the effective date of the representation order of 2003.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRESENTATION OF PETITIONS

The Honourable Senator Gauthier presented petitions:

Of Residents of the Provinces of Ontario and Quebec with respect to declaring Ottawa officially bilingual.

Dans son onzième rapport présenté le 12 juin 2003, votre Comité a recommandé des modifications aux paragraphes 5(2) et (3) de la Politique relative à la présence des sénateurs. Ce rapport a été adopté par le Sénat le 13 juin 2003.

Le 3 novembre 2003, dans son douzième rapport, votre Comité s'est prononcé sur le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence, qui lui avait été renvoyé le 27 octobre 2003.

Votre Comité a fait rapport du projet de loi sans amendement, mais en donnant instruction d'apporter une correction d'ordre administratif. Le rapport a été adopté par le Sénat le 3 novembre 2003.

Respectueusement soumis,

INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

L'honorable sénateur Lapointe présente un projet de loi S-6, Loi modifiant le Code criminel (loteries).

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Lapointe propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kinsella présente un projet de loi S-7, Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable sénateur Gauthier présente des pétitions :

De Résidents des provinces d'Ontario et de Québec visant à désigner Ottawa comme ville officiellement bilingue.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****MOTIONS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Trenholme Counsell, seconded by the Honourable Senator Massicotte:

That the following Address be presented to Her Excellency the Governor General of Canada:

To Her Excellency the Right Honourable Adrienne Clarkson, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the Senate of Canada in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

After debate,

The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave,

*The Senate reverted to **Tabling of Documents.***

The Honourable Senator Rompkey, P.C., tabled the following:

Document entitled: *Ethics, Responsibility, Accountability: An Action Plan for Democratic Reform.*—Sessional Paper No. 3/37-13.

MOTIONS

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That the following resolution, encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution, be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights for consideration and report before June 30, 2004:

WHEREAS Canada is a founding member State of the Organization for Security and Economic Co-operation in Europe (OSCE) and the 1975 Helsinki Accords;

WHEREAS all the participating member States to the Helsinki Accords affirmed respect for the right of persons belonging to national minorities to equality before the law and the full opportunity for the enjoyment of human rights and fundamental freedoms and further that the participating

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****MOTIONS**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Trenholme Counsell, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte,

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada :

À Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Chancelière et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelière et Commandeur de l'Ordre du mérite militaire, Chancelière et Commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers, Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que la suite du débat sur la motion soit reportée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,

*Le Sénat se reporte au **Dépôt de documents.***

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., dépose sur le Bureau ce qui suit :

Document intitulé *Éthique, responsabilité, imputabilité : Plan d'action pour la Réforme démocratique.*—Document parlementaire n° 3/37-13.

MOTIONS

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.,

Que la résolution suivante, qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002, soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour étude et rapport avant le 30 juin 2004 :

Attendu :

que le Canada est un pays fondateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'accord d'Helsinki de 1975;

que tous les États membres de l'accord d'Helsinki ont affirmé leur respect du droit des individus qui appartiennent à une minorité nationale d'être égaux devant la loi et de bénéficier pleinement des droits humains et des libertés fondamentales et que les États membres reconnaissent que

member States recognized that such respect was an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation between themselves and among all member States;

WHEREAS the OSCE condemned anti-Semitism in the 1990 Copenhagen Concluding Document and undertook to take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;

WHEREAS the 1996 Lisbon Concluding Document of the OSCE called for improved implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms and urged participating member States to address the acute problem of anti-Semitism;

WHEREAS the 1999 Charter for European Security committed Canada and other participating members States to counter violations of human rights and fundamental freedoms, including freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism;

WHEREAS on July 8, 2002, at its Parliamentary Assembly held at the Reichstag in Berlin, Germany, the OSCE passed a unanimous resolution, as appended, condemning the current anti-Semitic violence throughout the OSCE space;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged all member States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic and to issue strong, public declarations condemning the depredations;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution called on all participating member States to combat anti-Semitism by ensuring aggressive law enforcement by local and national authorities;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged participating members States to bolster the importance of combating anti-Semitism by exploring effective measures to prevent anti-Semitism and by ensuring that laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution also encouraged all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries;

WHEREAS the alarming rise in anti-Semitic incidents and violence has been documented in Canada, as well as Europe and worldwide.

Appendix

RESOLUTION ON ANTI-SEMITIC VIOLENCE IN THE OSCE REGION Berlin, 6 - 10 July 2002

1. Recalling that the OSCE was among those organizations which publicly achieved international condemnation of anti-Semitism through the crafting of the 1990 Copenhagen Concluding Document;

c'est là un élément essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre les individus et les États membres;

que l'OSCE a condamné l'antisémitisme dans le Document de clôture Copenhague 1990 et a pris les mesures nécessaires pour protéger les individus de la violence antisémite;

que le Document de clôture Lisbonne 1996 de l'OSCE a réclamé la mise en oeuvre améliorée de tous les engagements humanitaires, en particulier ceux concernant les droits de la personne et les libertés fondamentales et a exhorté les États membres à combattre le grave problème de l'antisémitisme;

que dans la Charte de 1999 sur la sécurité européenne, le Canada et d'autres États membres se sont engagés à combattre les violations des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance, et les manifestations d'intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d'antisémitisme;

que le 8 juillet 2002, lors de son assemblée parlementaire tenue au Reichstag, à Berlin (Allemagne), l'OSCE a adopté à l'unanimité une résolution (ci-jointe) condamnant les actes antisémites commis actuellement sur le territoire de l'OSCE;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé tous les États membres à reconnaître publiquement la violence exercée à l'encontre des juifs et des propriétés culturelles juives comme étant de la violence antisémite, et à dénoncer avec vigueur ces actes de violence;

que la résolution de Berlin de 2002 a exhorté tous les États membres à combattre l'antisémitisme en demandant aux autorités locales et nationales d'appliquer sévèrement la loi;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé les États membres à réitérer l'importance de la lutte contre l'antisémitisme en explorant des moyens efficaces pour prévenir l'antisémitisme et en s'assurant que les lois, les règlements, les pratiques et les politiques sont conformes aux engagements de l'OSCE à l'égard de l'antisémitisme;

que la résolution de Berlin de 2002 a aussi encouragé les délégués de l'assemblée parlementaire à condamner avec force et sans condition les manifestations de violence antisémite dans leurs pays respectifs;

qu'une augmentation alarmante des incidents et de la violence antisémites a été observée au Canada, en Europe et ailleurs dans le monde.

Annexe

RESOLUTION SUR LA VIOLENCE ANTISEMITE DANS L'ESPACE DE L'OSCE Berlin, 6 - 10 juillet 2002

1. Rappelant que l'OSCE, en élaborant le document de Copenhague de 1990, a figuré parmi les organisations qui ont réussi à obtenir de la communauté internationale qu'elle condamne publiquement l'antisémitisme;

2. Noting that all participating States, as stated in the Copenhagen Concluding Document, commit to “unequivocally condemn” anti-Semitism and take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;
3. Remembering the 1996 Lisbon Concluding Document, which highlights the OSCE’s “comprehensive approach” to security, calls for “improvement in the implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms”, and urges participating States to address “acute problems”, such as anti-Semitism;
4. Reaffirming the 1999 Charter for European Security, committing participating States to “counter such threats to security as violations of human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism”;
5. Recognizing that the scourge of anti-Semitism is not unique to any one country, and calls for steadfast perseverance by all participating States;

The OSCE Parliamentary Assembly:

6. Unequivocally condemns the alarming escalation of anti-Semitic violence throughout the OSCE region;
7. Voices deep concern over the recent escalation in anti-Semitic violence, as individuals of the Judaic faith and Jewish cultural properties have suffered attacks in many OSCE participating States;
8. Urges those States which undertake to return confiscated properties to rightful owners, or to provide alternative compensation to such owners, to ensure that their property restitution and compensation programmes are implemented in a non-discriminatory manner and according to the rule of law;
9. Recognizes the commendable efforts of many post-communist States to redress injustices inflicted by previous regimes based on religious heritage, considering that the interests of justice dictate that more work remains to be done in this regard, particularly with regard to individual and community property restitution compensation;
10. Recognizes the danger of anti-Semitic violence to European security, especially in light of the trend of increasing violence and attacks regions wide;
11. Declares that violence against Jews and other manifestations of intolerance will never be justified by international developments or political issues, and that it obstructs democracy, pluralism, and peace;

2. Notant que tous les États participants, comme indiqué dans le Document de Copenhague, s’engagent à « condamner sans équivoque » l’antisémitisme et à prendre des mesures efficaces pour protéger les personnes de tout acte de violence antisémite;
3. Rappelant le Document de Lisbonne 1996, qui met en lumière « l’approche globale » de la sécurité adoptée par l’OSCE, appelle à « des progrès en matière d’exécution de tous les engagements intéressant la dimension humaine, eu égard en particulier aux droits de l’homme et aux libertés fondamentales », et engage les États participants à s’attaquer aux « problèmes aigus », tels que l’antisémitisme;
4. Réaffirmant la Charte de sécurité européenne adoptée à Istanbul en 1999, qui engage les États participants à « contrer les menaces pour la sécurité que constituent les violations des droits de l’homme et des libertés fondamentales, y compris de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, et les manifestations d’intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d’antisémitisme »;
5. Reconnaissant que le fléau de l’antisémitisme n’est pas propre à un quelconque pays, et invitant les États participants à faire preuve d’une persévérance inébranlable à cet égard;

L’Assemblée parlementaire de l’OSCE

6. Condamne sans équivoque l’inquiétante recrudescence de la violence antisémite dans tout l’espace de l’OSCE;
7. Se déclare vivement préoccupée par la récente recrudescence d’actes de violence antisémites, des personnes de religion juive et le patrimoine culturel juif ayant fait l’objet d’attaques dans de nombreux États participants de l’OSCE;
8. Demande instamment aux États qui s’engagent à restituer les biens confisqués à leurs propriétaires légitimes ou à défaut à les indemniser de veiller à ce que leurs programmes de restitution et d’indemnisation soient mis en oeuvre de façon non discriminatoire et conformément aux règles du droit;
9. Reconnaît les efforts louables déployés par de nombreux États post-communistes pour réparer les injustices commises par les précédents régimes en ce qui concerne le patrimoine religieux, étant entendu qu’il reste dans l’intérêt de la justice beaucoup à faire à cet égard, notamment pour ce qui est de la restitution des biens individuels et collectifs ou de l’indemnisation correspondante;
10. Consciente du danger que représente la violence antisémite pour la sécurité européenne, compte tenu en particulier de la tendance à une intensification de la violence et des attaques dans toute la région;
11. Déclare que les événements sur la scène internationale ou les questions politiques ne justifieront jamais la violence à l’égard des juifs ou toute autre manifestation d’intolérance, et que cette violence fait obstacle à la démocratie, au pluralisme et à la paix;

12. Urges all States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic, as well as to issue strong, public declarations condemning the depredations;
13. Calls upon participating States to ensure aggressive law enforcement by local and national authorities, including thorough investigation of anti-Semitic criminal acts, apprehension of perpetrators, initiation of appropriate criminal prosecutions and judicial proceedings;
14. Urges participating States to bolster the importance of combating anti-Semitism by holding a follow-up seminar or human dimension meeting that explores effective measures to prevent anti-Semitism, and to ensure that their laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism; and
15. Encourages all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries and at all regional and international forums.

After debate,

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report on the administration of the *Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act* for the year 2001, pursuant to the *Act*, S.C. 1992, c. 52, s. 28.—Sessional Paper No. 3/37-3.

Report on the operations under the *Canada Water Act* for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. C-11, s. 38.—Sessional Paper No. 3/37-4.

Report on the operations under the *Canada Water Act* for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. C-11, s. 38.—Sessional Paper No. 3/37-5.

Report of the National Research Council of Canada for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *National Research Council Act*, R.S.C. 1985, c. N-15, s. 17.—Sessional Paper No. 3/37-6.

Report of the Commissioner of Competition for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Competition Act*, R.S.C. 1985, c. 19 (2nd Supp.), s. 127.—Sessional Paper No. 3/37-7.

Report of the Copyright Board for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Copyright Act*, R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 10, s. 12.—Sessional Paper No. 3/37-8.

12. Demande instamment à tous les États de faire des déclarations publiques reconnaissant que la violence à l'égard des juifs et du patrimoine culturel juif constitue un acte d'antisémitisme, et de diffuser des déclarations publiques condamnant fermement les déprédations;
13. Invite les États participants à faire en sorte que les administrations locales et nationales appliquent la loi avec fermeté, notamment en enquêtant sur les actes criminels antisémites, en appréhendant leurs auteurs, et en engageant les poursuites pénales et les procédures judiciaires appropriées;
14. Demande instamment aux États participants d'accorder davantage d'importance à la lutte contre l'antisémitisme en organisant un séminaire de suivi ou une réunion sur la dimension humaine en vue d'étudier des mesures efficaces pour prévenir l'antisémitisme, et à faire en sorte que leurs lois, règlements, pratiques et politiques soient conformes aux engagements pertinents pris au titre de l'OSCE face à l'antisémitisme; et
15. Encourage tous les représentants à l'Assemblée parlementaire à condamner énergiquement et sans réserve les manifestations de violence antisémites dans leurs pays respectifs et au sein de toutes les instances régionales et internationales.

Après débat,

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit reportée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* pour l'année 2001, conformément à la *Loi*, L.C. 1992, ch. 52, art. 28.—Document parlementaire n° 3/37-3.

Rapport sur les opérations effectuées en application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. C-11, art. 38.—Document parlementaire n° 3/37-4.

Rapport sur les opérations effectuées en application de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. C-11, art. 38.—Document parlementaire n° 3/37-5.

Rapport du Conseil national de recherches du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur le Conseil national de recherches*, L.R.C. 1985, ch. N-15, art. 17.—Document parlementaire n° 3/37-6.

Rapport du Commissaire de la concurrence pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. 1985, ch. 19, (2^e suppl.), art. 127.—Document parlementaire n° 3/37-7.

Rapport de la Commission du droit d'auteur pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C. 1985 (4^e suppl.), ch. 10, art. 12.—Document parlementaire n° 3/37-8.

Reports of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 3/37-9.

Reports of the Department of Industry for the fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 3/37-10.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:58 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Rapports du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 3/37-9.

Rapports du ministère de l'Industrie pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 3/37-10.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 58 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Communication Canada — Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

